

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 29 mars 2022 **DE_2022_005**
GTEC - Recours à une AMO pour le développement , la structuration et
l'animation des Tiers-Lieux à l'échelle du Pays Vitryat et son
financement

Membres en exercice : 22	Date de la convocation: 23/03/2022
	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de SAINT-AMAND-SUR -FION sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE</i>
Présents : 14	
Votants: 19	Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Patrice TRIMBALET
Pour: 19	
Contre: 0	<u>Présent(s) non votants :</u>
Abstentions: 0	Représentés: Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Romain DESANLIS par Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON par Pascal TRAMONTANA, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Sylvain VALOTA par Pascale CHEVALLOT
	Excusés: Olivier MALOU
	Absents: Hugues GERARDIN
	Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: GTEC - Recours à une AMO pour le développement , la structuration et
l'animation des Tiers-Lieux à l'échelle du Pays Vitryat et son financement -
DE_2022_005

Lors du Comité Syndical du 22 Mars 2018, les élus du Pays Vitryat ont délibéré en faveur du lancement d'une étude sur le potentiel, la faisabilité et la mise en œuvre de la pratique du télétravail pour le bassin Vitryat. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la Gestion Territoriale Emploi Compétences.

Lors de sa restitution en Comité Syndical le 30 juin 2021, l'étude préconise d'accompagner l'expérimentation de **tiers-lieux multifonctionnels**.

Un tiers-lieu est un lieu d'échanges, un espace collaboratif, une sorte d'atelier ouvert et partagé où s'échangent et se transmettent pratiques professionnelles, ressources, compétences et savoirs. Il est considéré comme une solution alternative évitant l'isolement et permettant l'innovation et l'élaboration de projets collectifs, appelé même à rassembler les gens et à redynamiser un territoire.

Le Syndicat mixte Adeva Pays Vitryat souhaite apporter l'ingénierie nécessaire à la structuration et à la mise en œuvre de tiers-lieux notamment pour en garantir la dimension participative, la gouvernance, la recherche de leviers financiers, la mise en réseau, l'adéquation de l'offre avec les enjeux propres au territoire, la promotion des sites



Pour cela, le Syndicat Mixte Adeva souhaite recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage, avec le soutien financier des fonds LEADER, pour :

- Apporter l'expertise et le savoir auprès du chargé de mission généraliste avec un transfert de compétences
- Considérer le Syndicat Mixte Adeva Pays Vitryat comme coordinateur participant au développement, à l'accompagnement et à l'animation des tiers-lieux du territoire

La commission économie-emploi réunie le 28 février 2022 a émis un avis positif quant au recours à cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le comité syndical

Considérant l'intérêt pour le territoire et ses habitants de développer des tiers-lieux pour le bassin vitryat, Considérant les préconisations de l'étude sur le télétravail issue de l'action 3.4 « Accompagner et mettre en réseau les travailleurs indépendants » de la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences, Considérant l'avis positif relatif à ce sujet de la Commission économie-emploi réunie le 28 février 2022,

Propose

- D'approuver le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin vitryat pour un montant maximum de 35 000€.
- De valider le plan prévisionnel de financement comme suit :

Organisme	Taux d'intervention (%)	Montant HT (€)
Programme LEADER	64 %	22 400 €
Région Grand Est	16 %	5 600 €
Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	20%	7 000 €
Total	100 %	35 000 €

- De solliciter auprès de l'Europe (programme LEADER), de la Région Grand Est ou de tout autre organisme financeur, les subventions susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant contribuer au financement du recours à l'AMO
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **souhaite faire une modification dans les termes employés concernant l'objectif de la mission de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et remplacer "transfert de compétences" par "transfert de savoir-faire". La nouvelle rédaction est donc la suivante :**

- Apporter l'expertise et le savoir auprès du chargé de mission généraliste avec un transfert de savoir-faire

☞ et approuve à l'unanimité :

- **le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin vitryat pour un montant maximum de 35 000€ .**



- le plan prévisionnel de financement établi comme suit :

Organisme	Taux d'intervention (%)	Montant HT (€)
Programme LEADER	64 %	22 400 €
Région Grand Est	16 %	5 600 €
Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	20%	7 000 €
Total	100 %	35 000 €

- De solliciter auprès de l'Europe (programme LEADER), de la Région Grand Est ou de tout autre organisme financeur, les subventions susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat pouvant contribuer au financement du recours à l'AMO
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES de SAINT-AMAND-SUR -FION

Le 29 mars 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

